



# Conseil d'administration

352<sup>e</sup> session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

## Section institutionnelle

INS

**Date:** 30 septembre 2024

**Original:** anglais

Troisième question à l'ordre du jour

## Questions découlant des travaux de la 112<sup>e</sup> session (2024) de la Conférence internationale du Travail

Examen des mesures prises pour promouvoir le fonctionnement efficace de la Conférence

### Objet du document

Le présent document traite des dispositions mises en œuvre à la 112<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2024) et des aspects à l'égard desquels des améliorations pourraient être envisagées. L'examen de ces dispositions sera utile à l'élaboration des propositions concernant le programme et le déroulement des travaux de la 113<sup>e</sup> session de la Conférence (2025) qui seront présentées au Conseil d'administration en mars 2025 (voir le projet de décision au paragraphe 43).

**Objectifs stratégiques pertinents:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat:** Catalyseur B: Un leadership renforcé et une meilleure gouvernance.

**Incidences sur le plan des politiques:** Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune à ce stade.

**Suivi nécessaire:** Élaboration de propositions concernant les dispositions applicables à la 113<sup>e</sup> session de la Conférence (2025) et le programme des travaux de ladite session, pour examen et approbation par le Conseil d'administration à sa 353<sup>e</sup> session (mars 2025).

**Unité auteur:** Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

**Documents connexes:** [GB.351/PV](#); [GB.350/INS/2/2](#); [GB.349/INS/3/4](#).

## ► Introduction

1. La 112<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui s'est tenue du 3 au 14 juin 2024 au Palais des Nations et au BIT, a rempli ses objectifs et abouti à plusieurs résultats majeurs.
2. Ont notamment eu lieu à l'occasion de cette session le Forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale, une séance spéciale sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, organisée comme suite à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 350<sup>e</sup> session (mars 2024), et un dialogue avec les co-facilitateurs du deuxième Sommet mondial pour le développement social. La Conférence a également procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration pour la période 2024-2027.
3. Le présent document contient une analyse de l'efficacité des dispositions mises en œuvre à la 112<sup>e</sup> session de la Conférence et passe en revue les aspects qui pourraient encore être améliorés, en tenant compte des observations formulées par les mandants à la 351<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (juin 2024) et lors de séances d'échanges informelles.

## ► Participation

4. Le taux de participation à la session de la Conférence de 2024 est demeuré élevé. Sur les 6 246 délégués accrédités, 4 987 se sont enregistrés.

### ► Nombre d'États Membres et de délégués accrédités (2018-2024)

|                     | 2018  | 2019  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| États Membres       | 168   | 178   | 181   | 178   | 172   | 174   |
| Délégués accrédités | 6 438 | 7 661 | 4 467 | 4 445 | 6 095 | 6 246 |

5. La proportion globale de femmes parmi les délégués et les conseillers techniques a enregistré une légère hausse, atteignant 37,8 pour cent à la session de 2024, contre 36,6 pour cent à celle de 2023, mais ce chiffre reste toutefois faible malgré les appels lancés à plusieurs reprises par le Bureau pour encourager les mandants à assurer une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de leurs délégations.
6. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 350<sup>e</sup> session (mars 2024), les dispositions mises en œuvre à la 111<sup>e</sup> session (2023) de la Conférence ont été conservées, à savoir que la session s'est tenue intégralement en présentiel et que les participants ont eu la possibilité de soumettre des déclarations préenregistrées à la plénière et de suivre à distance, sans prendre la parole, les séances des commissions.

## ► Logistique

---

### Capacité des salles

7. En raison du retard pris par rapport au calendrier prévu, les travaux de rénovation de la Salle des Assemblées n'ont pas pu être achevés à temps pour la session de la Conférence. La séance d'ouverture et toutes les séances plénières, y compris le Forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale, ont donc eu lieu dans des salles plus petites, ce qui a nécessité de limiter le nombre de sièges attribués à chaque délégation.
8. Afin de garantir la participation tripartite de tous les États Membres dans des conditions les plus équitables possible, quatre sièges ont été attribués à chaque délégation et deux salles annexes ont été prévues pour accueillir les autres membres des délégations.
9. Le Bureau regrette les difficultés qu'a entraînées le manque de place pour un grand nombre de délégations, mais cette situation ne devrait pas se reproduire en 2025. Dans une lettre en date du 11 juillet 2024, l'Office des Nations Unies à Genève a informé le Bureau que le bâtiment E resterait ouvert en 2025, et a confirmé que la Salle des Assemblées serait alors de nouveau opérationnelle. La 113<sup>e</sup> session de la Conférence se tiendra donc au Palais des Nations, du 2 au 13 juin 2025, sans doute pour la dernière fois avant l'achèvement des travaux de rénovation, et on pourra donc revenir à la configuration habituelle dans laquelle huit sièges sont attribués à chaque délégation.

### Enregistrement à l'arrivée et délivrance des badges

10. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 349<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2023), le Bureau s'est efforcé de simplifier les processus d'accréditation et d'enregistrement, en veillant toutefois à rester dans le cadre fixé par les directives de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, auxquelles doit se conformer l'OIT. La possibilité a été donnée aux délégués de donner procuration à un tiers pour retirer leur badge en leur nom; ils devaient pour cela remplir un formulaire en ligne et télécharger leur photo, laquelle devait être conforme aux prescriptions techniques applicables aux badges telles qu'énoncées dans les directives de l'ONU en matière de sécurité. Malheureusement, certains délégués n'ayant pas réussi à télécharger leur photo à l'avance dans le système en raison de problèmes de connexion, ils n'ont pas pu profiter de cette possibilité.
11. Le Bureau est en train de procéder au remplacement de l'actuel système de gestion de la Conférence, dont dépend le système d'accréditation en ligne. Le nouveau système, qui devrait être opérationnel prochainement, apportera de nouvelles améliorations au processus d'accréditation. Le Bureau organisera des séances d'information pour donner des précisions sur le déploiement du nouveau système de gestion de la Conférence, solliciter l'avis des mandants sur certains aspects et les familiariser progressivement avec son utilisation.
12. Afin de réduire le temps d'attente pour l'obtention du badge, les bureaux d'enregistrement ont ouvert plus tôt (dès le mercredi de la semaine précédant l'ouverture de la Conférence), leurs horaires d'ouverture au siège de l'OIT comme au Palais des Nations ont été étendus, et une permanence a été assurée pendant les deux week-ends. Le Bureau compte perpétuer cette pratique, qui a été appréciée des mandants, sous réserve des ajustements nécessaires.

13. Certains gouvernements ont signalé des difficultés concernant l'obtention des visas requis pour pouvoir se rendre en Suisse aux fins de la Conférence <sup>1</sup>. Le Bureau examine actuellement la question et prendra contact, selon qu'il conviendra, avec les autorités du pays hôte par les voies officielles.

## ► Travaux préparatoires

---

### Diffusion des informations clés

14. Après que les dispositions applicables à la session de la Conférence ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa 350<sup>e</sup> session (mars 2024), et jusqu'à ce que le [Guide de la Conférence internationale du Travail](#) soit publié, le 15 mai 2024, sur le site Web de la Conférence, des informations sur les aspects pratiques ont été régulièrement publiées sur ledit site. Le guide regroupait les informations qui étaient déjà disponibles sur le site Web et qui avaient été précédemment communiquées à toutes les délégations par l'intermédiaire des missions permanentes et des coordonnateurs régionaux. Il contenait aussi une vue d'ensemble des questions à l'ordre du jour de la session de la Conférence, un aperçu du programme de travail proposé, des informations sur les formalités d'accréditation et les droits de participation, et des précisions sur la logistique.
15. Parallèlement, le Bureau a organisé des sessions d'information aussi bien sur les questions de fond traitées par la Conférence que sur les aspects pratiques. La *Notice explicative à l'intention des délégations nationales sur la présentation des pouvoirs* <sup>2</sup>, les instructions concernant le vote, les informations détaillées sur la marche à suivre pour participer aux travaux des commissions et pour s'inscrire en vue de prendre la parole en plénière, ainsi qu'un tutoriel vidéo expliquant comment soumettre des amendements ont été élaborés ou mis à jour et publiés sur le site Web dès la troisième semaine d'avril <sup>3</sup>. Un document intitulé *La Conférence internationale du Travail en bref*, présentant succinctement le Règlement de la Conférence, a été mis en ligne dans les sept langues de travail de l'Organisation le 19 mai 2023 <sup>4</sup>.
16. Cependant, il semblerait que ces efforts n'aient pas été suffisants, ou du moins qu'ils aient manqué leur cible puisque certains délégués ont de nouveau eu du mal à trouver les informations dont ils avaient besoin. Il faudra donc peut-être envisager d'organiser des séances d'information supplémentaires, en plus de celle destinée aux gouvernements, qui a lieu en principe deux semaines avant la Conférence, et des traditionnelles réunions d'information organisées par le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) à l'intention du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, respectivement. Ces séances supplémentaires pourraient prendre la forme de séances d'information ciblées, portant notamment sur la procédure d'amendement, et être organisées le premier jour de la Conférence, pour répondre aux besoins de tous les délégués et conseillers techniques, en particulier ceux qui participent à la Conférence pour la première fois. Le Bureau continuera de réfléchir à des moyens plus efficaces et mieux ciblés de communiquer avec les mandants pendant les semaines précédant la Conférence.

---

<sup>1</sup> GB.351/PV, paragr. 27.

<sup>2</sup> ILC.112/Notice explicative.

<sup>3</sup> Informations pratiques pour les délégués à la 112<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

<sup>4</sup> *La Conférence internationale du Travail en bref*, 2023.

17. Outre les séances d'information spécialement destinées aux mandants, des séances d'information devraient aussi être organisées de manière systématique à l'intention du personnel du BIT, dont les compétences et l'expérience sont également déterminantes pour le bon déroulement de la Conférence, afin de préserver le savoir institutionnel quant aux procédures et aux processus se rapportant à la Conférence.
18. Il est ressorti des observations des mandants que les utilisateurs ont eu du mal à s'adapter au nouveau site Web de l'OIT et à y trouver les informations qu'ils cherchaient. Le Bureau réfléchit à des moyens de rendre le site Web plus convivial.
19. La dernière version de l'application ILO Events a en revanche enregistré un taux d'utilisation sans précédent, celui-ci s'étant établi à 49,91 pour cent (soit 3 475 participants sur 6 953). L'application contenait des informations essentielles sur le programme de travail de la Conférence. Par son intermédiaire, des notifications importantes ont pu être adressées simultanément à tous les délégués qui l'avaient téléchargée sur leur smartphone. Les participants à la Conférence ont apprécié sa nouvelle présentation, ses fonctionnalités intuitives et l'actualisation continue de ses contenus. À la demande de certains mandants, le Bureau se renseignera pour déterminer si la fonctionnalité de la précédente version de l'application, qui permettait aux délégués enregistrés de contacter d'autres délégués et d'organiser des réunions en parallèle, pourrait être rétablie. Dans l'affirmative, le Bureau veillera à ce que les garanties nécessaires soient mises en place et à ce que les délégués puissent choisir d'activer cette fonctionnalité ou non.

## Désignation des membres des bureaux

20. La désignation anticipée des membres du bureau de la Conférence et des bureaux des commissions reste une gageure bien que toutes les parties soient depuis longtemps conscientes du rôle central que ceux-ci jouent dans le bon déroulement des travaux de la Conférence et de ses commissions, conformément au Règlement de la Conférence. Le processus de désignation des membres du bureau de la Conférence et des bureaux des commissions a débuté en novembre 2023; à ce titre, une brève description des compétences et du profil souhaités pour les membres des bureaux des commissions a été diffusée, conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 349<sup>e</sup> session. Pourtant, malgré tous les efforts faits par les coordonnateurs régionaux et la présidente du groupe gouvernemental pour faire en sorte que les désignations soient effectuées en temps voulu, certaines d'entre elles n'ont été communiquées que quelques jours avant l'ouverture de la session. Du fait de ces désignations tardives, les présidents de certaines commissions n'ont pas reçu suffisamment d'explications en amont, tant sur les questions de fond que sur les complexités de la procédure, ce qui a eu des incidences sur les travaux de ces commissions (voir paragraphe 35 b) ci-dessous).

## Consultations

21. Comme en de précédentes occasions, des mandants ont fait valoir qu'il était important de tenir des **consultations véritablement tripartites** pour préparer les discussions des commissions techniques. Ces consultations préalables n'auraient pas pour objet d'anticiper sur les discussions de la Conférence, mais permettraient au contraire de donner à toutes les parties la possibilité de connaître les attentes et les priorités de chacun dans un cadre pleinement tripartite et, ainsi, de faciliter la discussion à la Conférence.

22. Étant donné le peu de temps qui sépare la session de mars du Conseil d'administration et la session de la Conférence, il faudrait déterminer le nombre de consultations nécessaires, faire de leur organisation une priorité, et les faire porter sur des questions d'une importance cruciale, pour éviter de surcharger les mandants tout en optimisant l'utilisation des ressources, celles-ci étant limitées. Un calendrier provisoire de consultations serait envoyé aux coordinateurs régionaux et aux secrétariats des groupes dans le courant du premier trimestre de 2025.
23. Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée sur les moyens d'établir une collaboration avec les conseillers techniques pendant la phase de préparation de la Conférence, en gardant à l'esprit que les représentants qui assisteront aux consultations en amont de la Conférence ne seront pas nécessairement ceux qui participeront aux travaux des commissions.

## Documents

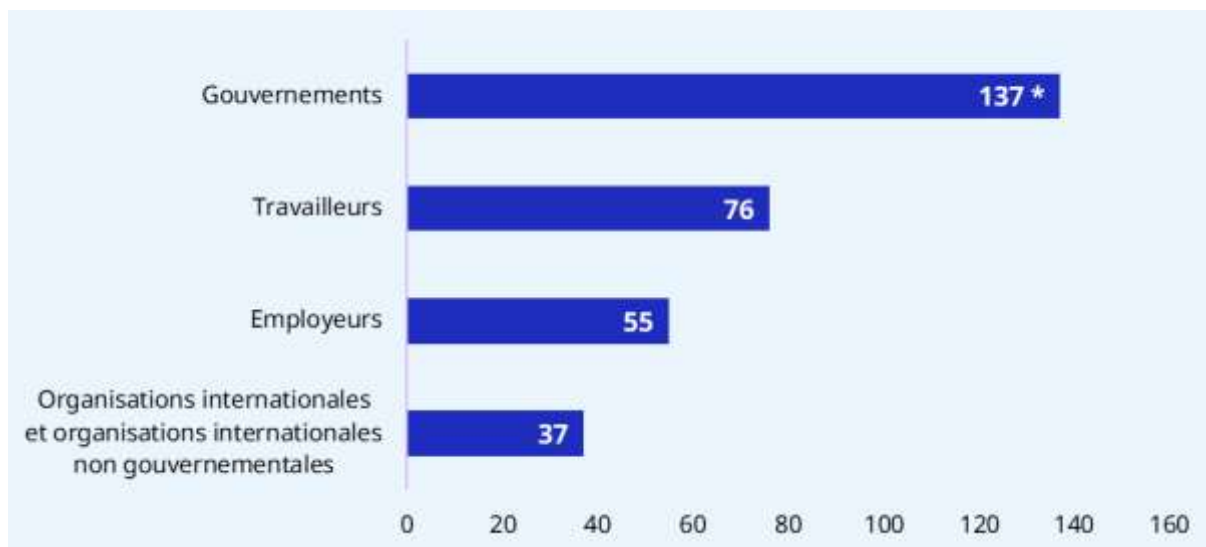
24. Faisant observer que le rapport thématique du Directeur général a été publié à peine deux semaines avant l'ouverture de la session de la Conférence, plusieurs groupes ont demandé que ce rapport soit publié plus tôt afin que les délégués aient plus de temps pour rédiger leurs déclarations avec tout le soin voulu. Le Bureau fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le rapport du Directeur général soit publié trois semaines avant l'ouverture de la session.
25. En outre, un certain nombre de mandants ont demandé que toute modification apportée à un rapport après sa publication soit communiquée aux mandants rapidement et de manière transparente.

## ► Plénière de la Conférence

---

26. Le Forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale a réuni un très grand nombre de participants, dont au moins 40 ministres. Les déclarations des Présidents du Brésil et du Népal ont suscité un vif intérêt de la part des participants et des médias. Plusieurs groupes ont estimé qu'il fallait renforcer la participation des femmes, qui étaient absentes des débats de clôture du Forum, et poursuivre les efforts visant à atteindre la parité à tous les niveaux de la Conférence, et ont demandé en outre que tout changement apporté au programme leur soit communiqué plus tôt à l'avenir.
27. Au total, 305 déclarations ont été prononcées pendant les séances plénières ordinaires consacrées à la discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration, comme indiqué dans la figure ci-dessous.

► **Nombre de personnes ayant pris la parole pendant les séances plénières consacrées à la discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration**



\* Dont 113 ministres (soit 82 pour cent).

28. Sur les 305 personnes ayant pris la parole, 81 étaient des femmes (soit 26,6 pour cent). Compte non tenu des délégations d'observateurs, la répartition régionale des orateurs était la suivante: 21 pour cent étaient originaires de la région Afrique, 18 pour cent de la région des Amériques, 24 pour cent de la région Asie et Pacifique et 24 pour cent de la région Europe. À de rares exceptions près, les délégués ont respecté la limitation du temps de parole, fixée à cinq minutes. Grâce à leur coopération et à l'efficacité des présidents de séance, il n'a pas été nécessaire de prolonger les séances le soir. Les orateurs qui se sont exprimés lors des séances plénières consacrées à l'adoption des rapports de commission ont respecté les temps de parole instaurés en 2019.
29. Comme recommandé par le Conseil d'administration à sa 350<sup>e</sup> session, la Conférence a consacré une séance spéciale à la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Soixante-quinze personnes ont prononcé des déclarations: 40 (dont 15 ministres) au nom de gouvernements, 23 au nom des travailleurs, 7 au nom des employeurs et 5 au nom de délégations d'observateurs. Les femmes ont représenté 25,33 pour cent du nombre total d'orateurs.
30. Le dialogue stratégique avec les cofacilitateurs chargés du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social a donné aux délégués la possibilité de participer activement à ce processus important. Les déclarations faites à cette occasion, de même que celles prononcées lors de la discussion, en plénière, du rapport thématique du Directeur général sur le nouveau contrat social, constituent une base solide pour l'élaboration de la contribution tripartite de l'OIT au sommet, tâche à laquelle s'emploie actuellement le groupe de travail sur le nouveau contrat social.

## ► Votes

---

- 31.** La Conférence a procédé à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration pour la période 2024-2027 en utilisant le nouveau système de vote lancé à sa 111<sup>e</sup> session (2023). Le collège électoral gouvernemental a élu ses membres le vendredi 7 juin, tandis que les votes du collège électoral des employeurs et du collège électoral des travailleurs ont eu lieu le lundi 10 juin.
- 32.** De nombreuses réunions d'information sur les règles et procédures applicables aux votes et sur l'utilisation du système de vote électronique ont été organisées à l'intention des trois groupes de mandants avant et pendant la session de la Conférence. L'élection des membres du Conseil d'administration et les votes sur l'abrogation de quatre conventions internationales du travail se sont déroulés sans incident.

## ► Commissions de la Conférence

---

### Résultat des travaux des commissions

- 33.** Toutes les commissions ont mené à bien leurs travaux. Les commissions techniques ont produit les documents finaux suivants:
- a) La Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin a soumis une résolution et des conclusions qui ont été adoptées par la Conférence. Dans la résolution, le Directeur général est prié de préparer un plan d'action afin de donner effet aux conclusions, lesquelles présentent une vision commune de l'économie du soin. Le plan d'action sur le travail décent et l'économie du soin sera examiné par le Conseil d'administration à la présente session <sup>5</sup>.
  - b) La Commission chargée de la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail a élaboré une résolution et des conclusions, également adoptées par la Conférence, qui mettent en avant l'importance de ces principes et de ces droits face à l'évolution rapide du monde du travail. Dans la résolution, le Directeur général est prié de préparer un plan d'action afin de donner effet aux conclusions. Celui-ci sera également examiné par le Conseil d'administration à la présente session <sup>6</sup>.
  - c) La Commission normative sur les dangers biologiques a mené à bien sa première discussion en vue de l'adoption éventuelle, à l'issue de la deuxième discussion qui se tiendra en 2025, de nouvelles normes internationales du travail sur la protection contre les dangers biologiques.
- 34.** Pour ce qui est des commissions permanentes:
- a) La Conférence a adopté le rapport de la Commission des finances sur le barème des contributions au budget pour 2025 ainsi que le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023.

---

<sup>5</sup> GB.352/INS/3/2.

<sup>6</sup> GB.352/INS/3/1.

- b) La Commission de l'application des normes a examiné 24 cas individuels portant sur l'application de conventions de l'OIT dans les pays concernés et présenté son rapport à la Conférence. Dans le rapport, il était également rendu compte de la séance spéciale sur le Bélarus, qui visait à assurer l'exécution des recommandations formulées par la commission d'enquête créée en 2003 pour examiner l'application, par le gouvernement du Bélarus, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. La bonne mise en œuvre des méthodes de travail, arrêtées lors des consultations tripartites informelles annuelles tenues en prévision de la Conférence, a permis à la commission de mener à bien l'intégralité de ses travaux.
- c) La Commission des affaires générales a achevé ses travaux très rapidement, en une seule séance, et a présenté à la Conférence son rapport sur l'abrogation de quatre conventions internationales du travail.
- d) La Commission de vérification des pouvoirs a tenu sept séances, au cours desquelles elle a examiné 4 cas de suivi, 17 protestations, 3 plaintes et 7 autres communications, et a adopté son rapport final à l'unanimité.

## Aspects devant encore être améliorés

35. Certaines des questions soulevées par les mandants sont depuis longtemps source de préoccupation et ont déjà été examinées à de nombreuses sessions:

### a) Gestion du temps et séances tardives

- i) Trois des commissions ont tenu séance bien plus tard que ce que prévoyait leur plan de travail, achevant parfois leurs travaux au petit matin. Tous les groupes se sont inquiétés des effets néfastes des séances de nuit sur le bien-être des délégués et du personnel.
- ii) Le Comité de rédaction de la Conférence devait commencer ses travaux le jeudi 6 juin et éviter que ses séances se prolongent au-delà de 22 heures<sup>7</sup>. Cela n'a toutefois pas été possible en raison de la lenteur avec laquelle les délibérations de la commission normative progressaient. Le comité s'est ainsi réuni à trois reprises, commençant à chaque fois à 22 heures au plus tôt<sup>8</sup>. Comme l'a déjà souligné le Bureau à la 346<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2022) du Conseil d'administration<sup>9</sup>, il est nécessaire de trouver des moyens de mieux intégrer les travaux du Comité de rédaction dans le programme de travail global de la Conférence, et ce, d'autant plus que deux questions normatives sont inscrites à l'ordre du jour de la 113<sup>e</sup> session.
- iii) De longs débats ont eu lieu sur des questions de terminologie, car certains termes généraux n'étaient pas compris de la même façon par tous les délégués. Il pourrait être utile que le secrétariat élabore des notes d'information, y compris avant la Conférence, de sorte que la discussion puisse être centrée sur les questions de fond. Les questions de terminologie pourraient par ailleurs être traitées dans le cadre de consultations préalables à la Conférence.

<sup>7</sup> GB.350/INS/2/2, paragr. 40.

<sup>8</sup> Le Comité de rédaction s'est réuni dans la nuit du 10 au 11 juin, de 22 heures à 2 heures, dans la nuit du 11 au 12 juin, de 22 heures à 1 h 45, et dans la nuit du 12 au 13 juin, de 22 h 30 à 3 h 40.

<sup>9</sup> GB.346/INS/3/4, paragr. 34.

- iv) Les groupes de rédaction ont manqué de temps pour examiner et peaufiner les conclusions provisoires, trop longues, ce qui a eu pour conséquence de prolonger les discussions en plénière. Les groupes ont demandé que le Bureau élabore des conclusions provisoires plus concises.
- b) **Nomination des présidents de commission en temps opportune**
  - i) Comme indiqué au paragraphe 20, la nomination tardive des présidents de certaines commissions a eu d'importantes répercussions sur le fonctionnement des commissions concernées. En effet, le Bureau n'a pas eu assez de temps pour familiariser les intéressés avec les questions de fond qui allaient être examinées ni avec les complexités de la procédure. Les gouvernements sont priés de redoubler d'efforts pour aider les coordonnateurs régionaux et le président du groupe gouvernemental à parvenir à un consensus quant aux propositions de candidature avant la fin de la session de mars du Conseil d'administration.
  - c) Certains groupes ont demandé que la règle interdisant aux participants à la Conférence de prendre des photos pendant les votes soit strictement appliquée, en particulier au sein des commissions techniques. Pour éviter ce type de problème à l'avenir, les responsabilités des délégués, notamment en ce qui concerne l'utilisation des médias sociaux pendant les votes et les discussions en commission, seront expressément rappelées dans le Guide de la Conférence. Par ailleurs, les présidents de commission seront dûment informés de ces règles et disposeront des moyens nécessaires pour les faire appliquer.

## ► Changements à envisager

---

- 36. Tous les groupes ont fait part de leurs vives préoccupations au sujet des horaires de travail pendant la Conférence, notant que les conditions actuelles n'étaient pas acceptables et ne permettaient pas d'assurer le bien-être des délégués et du personnel. Un groupe a estimé qu'il était peut-être temps de réexaminer la formule d'une session réduite à deux semaines; un retour à une session de trois semaines ne semble toutefois guère envisageable car cela aurait des incidences logistiques et financières trop lourdes. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être réfléchir à de nouvelles améliorations pour la prochaine session de la Conférence, en conservant néanmoins la formule actuelle.
- 37. Au vu de ce qui précède, le Conseil d'administration voudra peut-être examiner les propositions de mesures ci-après, relatives notamment à la gestion du temps, que le Bureau pourra développer en vue de la 353<sup>e</sup> session (mars 2025) du Conseil, en gardant à l'esprit le fait que, en 2025, la Conférence comportera deux commissions normatives, une première depuis que la durée de ses sessions a été réduite à deux semaines:
  - a) Réviser les programmes de travail des commissions et se pencher sur les aménagements susceptibles d'en accroître l'efficacité (par exemple, en ce qui concerne le temps alloué aux déclarations et à la rédaction des conclusions). Dans le cas des commissions normatives, les déclarations générales pourraient être faites à la première séance, le lundi après-midi, de sorte que l'examen des amendements puisse débuter le mardi matin.
  - b) Étant donné qu'il semble peu probable que des temps de parole puissent être fixés pour l'examen des amendements, envisager la possibilité de suspendre les débats qui s'éternisent au sujet d'amendements controversés et de les reprendre une fois que les

parties concernées auront pu se consulter en dehors des séances. Cette approche aurait l'avantage de permettre la poursuite des discussions sur les autres amendements et, partant, l'avancement des travaux.

- c) Organiser des consultations véritablement tripartites au moins trois semaines en amont pour préparer les discussions en commission technique, comme suggéré au paragraphe 21, y compris au sujet des points proposés en vue de la discussion et du plan de travail de la Commission chargée de la discussion générale.
- d) Élaborer des propositions tendant à mieux intégrer les travaux du Comité de rédaction dans le programme de travail de la Conférence.
- e) Établir des notes d'information sur les questions de terminologie, de façon à favoriser une compréhension commune, avant et pendant la session, selon les besoins.
- f) Continuer de travailler avec le groupe gouvernemental et les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs pour faire en sorte que les membres des bureaux des commissions soient désignés à l'avance.
- g) Organiser, en amont de la session, un premier échange de vues (à distance) entre les membres des bureaux des commissions afin de favoriser la fluidité et l'efficacité des discussions à la Conférence. Pour que cela soit faisable, il faudrait que les bureaux soient constitués avant la fin mars.
- h) Organiser des séances de formation supplémentaires et plus ciblées sur les procédures, notamment les amendements, à l'intention des membres des commissions chargées de la discussion générale et de la discussion récurrente. Ces séances pourraient avoir lieu après la dernière séance consacrée aux points pour discussion et avant que les groupes de rédaction commencent leurs travaux. Pour les commissions normatives, une séance de formation en ligne sur la soumission des amendements pourrait être proposée le premier jour de la session, avant l'ouverture de la plateforme de soumission des amendements.
- i) Renforcer les capacités des membres du personnel du BIT en leur faisant suivre chaque année des programmes de formation de manière à garantir le bon déroulement de la Conférence et à entretenir la connaissance institutionnelle des procédures y relatives.

## ► Stratégie de communication

---

- 38. La stratégie de communication de l'OIT a principalement consisté à diffuser, au sein de l'Organisation et en dehors, des informations sur les travaux de la Conférence, les questions à l'examen et les grandes manifestations prévues, comme le Forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale, afin de susciter l'intérêt des publics concernés au premier chef.
- 39. La publication, avant la Conférence, du rapport intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances 2024* a été relayée par d'importants organes de presse internationaux, régionaux et nationaux, ce qui a contribué à appeler l'attention sur l'OIT. Plusieurs notes aux médias et communiqués de presse ont été publiés avant et pendant la session, notamment au sujet des séances d'ouverture et de clôture de la Conférence ainsi que du Forum inaugural de la Coalition mondiale. Pendant la Conférence, la priorité a plutôt été accordée à la communication en présentiel avec les délégués, au stand de la Conférence prévu à cet effet.

40. Pour la première fois, des conversations thématiques en direct ont été organisées tous les jours, ce qui a contribué à faire mieux connaître l'ensemble des activités menées par l'OIT et les résultats obtenus grâce à son action, et a permis à des dizaines de délégués d'échanger directement avec les intervenants à l'heure du déjeuner. L'intégralité des séances publiques ont été diffusées sans interruption sur la plateforme ILO Live, à laquelle se sont connectés, au plus fort de l'activité, près de 4 600 visiteurs en une seule journée. Il était également possible de visionner ou de télécharger les enregistrements vidéo des interventions et des séances après diffusion.
41. Les médias sociaux ont été utilisés pour rendre la Conférence accessible à un plus large public: ainsi, des contenus conformes à l'identité visuelle de l'OIT ont été préparés et traduits à l'avance afin d'être partagés par les bureaux extérieurs, les mandants, le personnel des autres organismes du système et d'autres parties prenantes, le but étant d'amplifier la portée des messages de l'OIT. De nouveaux types de contenus ont été élaborés, y compris une série de vidéos sur le travail effectué en coulisse par les mandants et les autres acteurs de la Conférence, qui ont enregistré entre 400 000 et 700 000 vues sur le compte Instagram de l'OIT.
42. Un appui à la communication a été apporté pour le Forum inaugural de la Coalition mondiale, notamment pour ce qui est des échanges avec les modérateurs et de leur préparation, de la retransmission dans les deux salles prévues pour le Forum, de la promotion en amont de l'événement, de la diffusion en direct, des relations avec les médias et de la couverture sur les médias sociaux.

## ► **Projet de décision**

---

43. **Le Conseil d'administration demande au Bureau d'élaborer, pour examen à sa 353<sup>e</sup> session (mars 2025), un programme détaillé des travaux de la 113<sup>e</sup> session (2025) de la Conférence internationale du Travail, incluant les propositions de changements énoncées au paragraphe 37 du document GB.352/INS/3/3, en tenant compte des orientations fournies.**